



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20230620-2023-DEL-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2023

DÉLIBÉRATION N°2023-DEL-047

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le mardi vingt juin deux-mille-vingt-trois à 14h31, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation de Jean-Claude WEISS, président démissionnaire, et sous la présidence de Christophe BOUILLON, 1^{er} vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Claude BEUFILS, Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Marie-Françoise LOISON, Françoise UNDERWOOD, Martine VIALA et Messieurs Michel BARBIER, Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Eric HERBET, Laurent JACQUES, Jean-François MAYER, Pierre PELTIER, Jean-Marc VASSE Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Martial OBIN (pouvoir à Monsieur Jean-François MAYER)
- Monsieur François ROGER (pouvoir à Madame Claudine BRIFFARD)

OBJET : GOUVERNANCE DU CENTRE DE GESTION - NOUVEAU PRÉSIDENT - ELECTION

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,

- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment son article 21 qui dispose que le conseil d'administration élit parmi ses membres titulaires le président du Centre de Gestion, qui est également le président du conseil d'administration,



- Vu le courrier du 13 juin 2023 dans lequel Jean-Claude WEISS fait connaître sa décision de démissionner de sa fonction de président du Centre de Gestion à la date effective du 20 juin 2023 à 14h30,

- Vu la composition du conseil d'administration et son installation le 4 novembre 2020 à l'issue des élections des représentants des communes et établissements publics qui se sont déroulées le 16 octobre 2020,

Par courrier en date du 13 juin 2023, Jean-Claude WEISS, président du Centre de Gestion, a fait connaître à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux administratrices et administrateurs de notre établissement, sa volonté de démissionner de sa fonction de président du CDG.

Cette décision, selon le souhait de Monsieur WEISS, est effective à la date du mardi 20 juin 2023 à 14h30.

Dès lors, il appartient au conseil d'administration de procéder à l'élection d'un nouveau président, le processus électoral étant placé sous la responsabilité du 1er vice-président, Christophe BOUILLON, qui remplace le président démissionnaire dans la plénitude de ses fonctions jusqu'à l'élection du nouveau président.

Le conseil d'administration étant complet et le quorum étant atteint, il est proposé de procéder à l'élection du nouveau président dans les conditions fixées par les articles L452-22 du CGFP et 21 du décret n° 85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux Centres de Gestion. Il est notamment rappelé que :

Le conseil d'administration, en cas de vacance du poste de président, procède à l'élection du successeur au plus tard avant l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date à laquelle le siège est devenu vacant,

Le président du Centre de Gestion est élu à bulletin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour ; en cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité des voix, l'élection est acquise au plus âgé,

Le président du Centre prépare et exécute les décisions du conseil d'administration. Il signe les marchés et conventions passés par le Centre. Il représente le Centre en justice et auprès des tiers,

Le président est chargé de la direction technique, administrative et financière du Centre. Il nomme le directeur et les agents du Centre et a autorité sur l'ensemble des services,

Il peut recevoir délégation du conseil d'administration pour prendre en son nom un certain nombre de décisions. Il en rend compte au conseil d'administration lors de sa plus proche réunion,



Le président peut déléguer une partie de ses attributions à l'un ou plusieurs vice-président(s). Il peut également déléguer sa signature au directeur et aux chefs de service du Centre.

Ce rappel étant fait, Monsieur BOUILLON propose de procéder à l'élection du/de la Président(e) selon les modalités qui viennent d'être précisées.

Après appel de candidatures, seul Monsieur Christophe BOUILLON se déclare candidat au siège de président du Centre de Gestion.

Il est proposé de procéder au scrutin. Pour ce faire, le plus jeune de l'assemblée est appelé auprès du président de séance pour procéder, avec l'aide de l'administration, au recueil des votes et au dépouillement de ceux-ci.

A l'appel de son nom, chaque administratrice/administrateur a déposé son bulletin dans l'urne qui lui a été présentée par un membre de l'administration.

Les administratrices et administrateurs porteurs du pouvoir d'un(e) autre élu(e) ont voté deux fois.

A l'issue du scrutin, il a été procédé au dépouillement et à la proclamation du résultat du scrutin.

Résultats du scrutin

1er tour

Nombre de suffrages exprimés : 24
 Majorité absolue : 13
 Bulletins blancs : 1
 Bulletins nuls : 0

Monsieur Christophe BOUILLON a obtenu : 23 voix

Compte tenu de ce résultat, Monsieur Christophe BOUILLON recueillant 23 voix, est proclamé élu et installé dans sa fonction de président du Centre de Gestion et du conseil d'administration. Il est invité à présider le conseil d'administration pour la suite de la séance.

Le Secrétaire,
 Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Christophe BOUILLON



